

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ;
Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT,
ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme CASTEL à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers collègues,

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président
en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités
Territoriales :

➤ **23 septembre 2025 : CONTRAT BERGER LEVRAULT – LOGICIEL RH**

Il a été accepté la proposition de la société BERGER LEVRAULT dans le cadre de l'utilisation
de leur logiciel professionnel BLRH Pack complet avec l'option e-évaluation. Cette prestation
sera facturée 11 240 € HT annuel.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



➤ **23 septembre 2025 : CONTRAT BERGER LEVRAULT – BL CONNECT**

Il a été accepté la proposition de la société BERGER LEVRAULT dans le cadre de l'utilisation du Coffre-Fort Numérique Digipost. L'accès à ce service est facturé 517,30 € HT annuel et l'abonnement est facturé 43 € HT mensuel.

➤ **23 septembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 AVEC LES TURBULENTS**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'association Les Turbulents en vue du stage organisé pour les élèves de cycle spécialisé Théâtre les 29 et 30 novembre 2025. En contrepartie de la prestation pédagogique et des frais de consommables, le conservatoire s'est engagé à verser la somme de 938 € à l'association Les Turbulents.

➤ **23 septembre 2025 : CONVENTION DE BILLETTERIE AVEC ANGLET TOURISME**

Il a été signé une convention de billetterie avec Anglet Tourisme pour la vente des billets du spectacle de l'académie d'orchestre qui a eu lieu le 25 octobre 2025 au théâtre de Quintauou. En contrepartie, le conservatoire s'acquittera d'un forfait d'un montant de 65€ TTC.

➤ **23 septembre 2025 : CONVENTION DE BILLETTERIE AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE CAMBO**

Il a été signé une convention de billetterie avec l'Office de tourisme de Cambo-les-Bains pour la vente des billets des 2 concerts de l'Orchestre du Pays Basque prévus le 7 mars 2026 à Louhossoa et le 30 mai 2026 à Ixassou. En contrepartie, l'orchestre versera 0.90 € à l'Office de tourisme de Cambo-les-Bains par billet vendu.

➤ **30 septembre 2025 : CONTRAT DE CO-COMMANDE ET DE CESSION THIERRY HUILLET**

Il a été signé un contrat de co-commande et de cession de droits avec l'ONCT, l'ONL et Monsieur Thierry Huillet pour la création de la musique d'un conte musical pour récitant et orchestre qui sera joué par l'Orchestre du Pays Basque durant la saison 2025-2026. En contrepartie de la remise de l'œuvre et de la cession des droits de représentation et de reproduction, l'Orchestre du Pays Basque versera la somme de 1 425€ brut au compositeur.

➤ **30 septembre 2025 : CONTRAT DE CO-COMMANDE ET DE CESSION CLARA CERNAT**

Il a été signé un contrat de co-commande et de cession de droits avec l'ONCT, l'ONL et Madame Clara Cernat pour la création du livret d'un conte musical pour récitant et orchestre qui sera joué par l'Orchestre du Pays Basque durant la saison 2025-2026. En contrepartie de la remise de l'œuvre et de la cession des droits de représentation et de reproduction, l'Orchestre du Pays Basque versera la somme de 575€ brut à Clara Cernat.

➤ **30 septembre 2025 : CONTRAT DE COMMANDE AVEC BENJAMIN ATTAHIR**

Il a été signé un contrat de commande avec Benjamin Attahir pour l'acquisition d'une œuvre musicale pour le département traditionnel et 13 petites œuvres pour les pianistes créées pour le conservatoire. En contrepartie, le conservatoire s'engage à verser la somme de 4 000€ à Benjamin Attahir.

➤ **30 septembre 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA VILLE DE BAYONNE**

Il a été signé une convention avec la Ville de Bayonne pour la mise à disposition des gilets vibrants pour une série de spectacles et concerts durant l'année scolaire 2025-2026.

En contrepartie de la mise à disposition, la Ville de Bayonne s'engage à verser la somme de 100€ à la régie du conservatoire après chaque journée d'utilisation sur présentation d'un avis de paiement émis par le conservatoire.

➤ **30 septembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ARGITZE**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'association Argitze en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui aura lieu le 14 décembre 2025 au cinéma Saint Louis à Saint-Palais.

En contrepartie de la mise à disposition de la salle, de l'exploitation de la lumière et de la présence d'un SSIAP, l'Orchestre s'engage à verser la somme de 780€ TTC à l'association Argitze.

➤ **7 octobre 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE GAM**

Il a été signé une convention avec le GAM pour la mise à disposition de 2 salles sur le site de Biarritz pour une formation dispensée par le GAM sur 5 jours en novembre et décembre 2025. Aucune contrepartie financière n'a été demandée par le conservatoire.

➤ **7 octobre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE SAINT JEAN DE LUZ**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Saint-Jean-de-Luz en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 22 novembre 2025 à la salle Tanka de Saint-Jean-de-Luz.

La Ville a mis la salle à disposition ainsi que les moyens techniques et humains tels que décrits dans la convention.

➤ **7 octobre 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE TANKA**

Il a été signé une convention avec la Ville de Saint-Jean-de-Luz pour la mise à disposition de la salle Tanka pour le concert de l'Orchestre qui a eu lieu le 22 novembre 2025 à Saint-Jean-de-Luz.

En contrepartie de la mise à disposition, l'Orchestre versera la somme de 1 335€ TTC à la Ville de Saint-Jean-de-Luz.

➤ **7 octobre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC HAIZEBEGI**

Il a été signé une convention avec l'association Haizebegi pour la mise à disposition d'une salle et de matériel pour leur festival qui a eu lieu en octobre 2025. En contrepartie de la mise à disposition, Haizebegi a proposé la gratuité aux élèves du conservatoire.

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BAYONNE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Bayonne en vue des actions menées pour la Petite Enfance de la Ville par des enseignants du Conservatoire durant l'année scolaire 2025-2026. En contrepartie des 10 ateliers prévus, la Ville s'engage à payer au conservatoire la somme de 60€ par atelier après service effectué.

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA VILLE D'ORDIARP**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville d'Ordiarp pour la mise à disposition de la salle municipale pour le concert de l'académie d'orchestre qui a eu lieu le 31 octobre 2025 à Ordiarp. La Ville a mis la salle à disposition sans contrepartie financière, mis à part un forfait de 30€ si le chauffage venait à être utilisé.

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE NANOUA**

Il a été signé une convention de partenariat avec la compagnie Nanoua pour l'acquisition de 4 jours d'interventions pédagogiques auprès des élèves du cycle spécialisé théâtre en novembre 2025. En contrepartie des 17 heures d'intervention, le conservatoire s'engage à verser la somme de 1 105€ à la compagnie.

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA VILLE D'ANGLET**

Il a été signé une convention avec la Ville d'Anglet pour la mise à disposition du théâtre de Quintaou pour le concert de l'académie d'orchestre qui a eu lieu le 25 octobre 2025 à Anglet. En contrepartie de la mise à disposition et des prestations fournies, le conservatoire s'engage à verser la somme de 770,12€ à la Ville.

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION DE PRET AVEC LE CONSERVATOIRE DES LANDES**

Il a été signé une convention avec le Conservatoire des Landes pour la mise à disposition de 3 cornets pour l'académie d'orchestre qui a eu lieu en octobre 2025. Le Conservatoire a mis les instruments à disposition gratuitement au conservatoire Maurice Ravel Pays Basque

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BAYONNE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Bayonne en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui aura lieu le 8 mars 2026 au Théâtre Portal à Bayonne dans le cadre des dimanches en musique. La Ville s'engage à mettre la salle à disposition et gèrera la billetterie. Un pourcentage des ventes sera reversé à l'Orchestre

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CHCB ET L'ASSOCIATION DON DU SON**

Il a été signé une convention de partenariat avec le CHCB et l'association Don du Son en vue des actions menées en milieu hospitalier sur l'année scolaire 2025-2026 avec les élèves et enseignants du conservatoire Maurice Ravel.

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA CLINIQUE CARADOC**

Il a été signé une convention avec la clinique Caradoc pour la mise à disposition d'une salle du site de Bayonne pour un atelier thérapeutique organisé par la clinique hebdomadairement durant l'année scolaire 2025-2026. Aucune contrepartie financière n'a été demandée par le conservatoire

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA VILLE DE SAINT PEE SUR NIVELLE**

Il a été signé une convention avec la Ville de Saint-Pée-sur-Nivelle pour la mise à disposition de la salle Larreko pour le concert de l'académie d'Orchestre qui a eu lieu le samedi 1^{er} novembre 2025. En contrepartie de la mise à disposition, la Régie du Conservatoire versera la somme de 600€ à la Ville

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE PIL PIL**

Il a été signé une convention de partenariat avec la compagnie Pil Pil pour la réalisation du stage Initiation Clown auprès des élèves du cycle 2 théâtre en mars 2026. En contrepartie des 17 heures d'intervention pédagogique, le conservatoire s'engage à verser la somme de 840€ à la compagnie

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESPACE JELIOTE**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'espace Jéliote en vue du stage « marionnette » organisé les 27 janvier et 6 février 2026 pour les élèves du cycle spécialisé théâtre. En contrepartie du stage et de frais de repas, le conservatoire s'engage à verser la somme de 865€.

➤ **14 octobre 2025 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CHRYSALIDE**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'association Chrysalide pour la réalisation de 7 ateliers de sensibilisation théâtrale et artistique d'une heure trente au bénéfice de personnes en situation de handicap durant l'année scolaire 2025-2026.

En contrepartie de ces ateliers, l'association s'engage à verser la somme 630€ à la régie autonome du Conservatoire.

➤ **21 octobre 2025 : CONTRAT D'OUVERTURE DE CRÉDIT AVEC LE CRÉDIT MUTUEL AFIN DE COUVRIR LE MANQUE DE TRÉSORERIE MOMENTANÉ**

Il a été signé auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique une convention d'ouverture de crédit de SEPT CENT MILLE EUROS aux conditions suivantes :

- Montant de la réservation : 700 000 €,
- Durée : 1 an, du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2026,
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois + 0,70 %,
- Remboursement des intérêts : trimestriellement,
- Commission de non-utilisation : 0,10 %,
- Commission : 700,00 €.

➤ **21 octobre 2025 : MODIFICATION RÉGIE DE RECETTES « INSCRIPTIONS-LOCATIONS »**

La décision instituant une régie des recettes « inscriptions et locations » a été modifiée pour ajouter un nouveau mode de règlement supplémentaire. Les familles peuvent désormais également régler via les chèques Pays Basque au Cœur.

➤ **21 octobre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'HASPARREN**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville d'Hasparren en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui aura lieu le 5 décembre 2025 à l'église Saint-Jean-Baptiste à Hasparren.

La Ville s'engage à mettre l'église à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert.

➤ **21 octobre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE MAULEON**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Mauléon en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque qui a eu lieu le 23 novembre 2025 au cinéma Maule Baitha à Mauléon. La Ville a mis la salle à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert.

➤ **21 octobre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CHATEAU LARRALDIA**

Il a été signé une convention de partenariat avec le château Larraldia en vue de la rencontre qui a eu lieu le 7 novembre 2025 entre les élèves violonistes du conservatoire et la violoniste Aubree Oliverson au château Larraldia. Le partenaire s'est chargé de l'organisation de la billetterie.

➤ **4 novembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE AINTZINA**

Il a été signé une convention de partenariat avec le centre Aintzina en vue des 66 ateliers de danse donnés à des groupes d'enfants en situation de handicap par des enseignants de danse du conservatoire durant l'année scolaire 2025-2026. En contrepartie, le centre s'engage à verser la somme de 4 029,30€ en 2 fois au conservatoire.

➤ **4 novembre 2025 : CESSIION DE MATÉRIEL - FLûTE**

Il a été accepté l'offre d'indemnisation et de cession faite par Mme WARDEN Tara pour la Flûte Yamaha YFL 281 (n° inventaire 0035) pour un montant de 646,61 € et ses accessoires (étui et tête courbe) pour un montant de 98,87 €, soit un total de 745,48 €.

➤ **14 novembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THÉÂTRE DES CHIMERES**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Théâtre des Chimères autour d'un module « réflexions sur nos pratiques pédagogiques et mise en situation » confié au responsable artistique du Théâtre des Chimères. Cette proposition de partenariat est à titre gracieux pour l'année 2025/2026.

➤ **14 novembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA NAGEUSE AU PIANO ET LE THÉÂTRE DES CHIMERES**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Théâtre des Chimères et la Nageuse au Piano en vue du spectacle donné le 25 janvier 2026 aux « découvertes » à Biarritz. En contrepartie du travail pédagogique, le conservatoire s'engage à verser la somme de 840.00€ à la Nageuse au Piano, ainsi que 60€ de frais de repas, le transport SNCF et une nuitée d'hôtel. De même, il versera 112€ TTC aux Chimères pour la mise à disposition de la salle.

➤ **14 novembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE NID BASQUE**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Nid Basque en vue des 13 ateliers de percussions donnés à un groupe de 4 adolescents et de 2 adultes de l'association durant l'année scolaire 2025-2026 dans les locaux du conservatoire de Bayonne. En contrepartie, le Nid Basque s'engage à verser la somme de 780 € au conservatoire.

➤ **14 novembre 2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TEMPLE PROTESTANT**

Il a été signé une convention de partenariat avec l'association Amarres en vue des auditions de piano qui auront lieu au temple protestant durant l'année scolaire 2025-2026. En contrepartie de la mise à disposition du piano et de la salle, le conservatoire s'engage à prendre en charge l'accord du piano pour 2 représentations.

DONT ACTE